

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 11 juin 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Monsieur Didier BERTOLETTI est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

Le conseil débute à 20h20 par la lecture des comptes-rendus des séances du 16 avril et du 7 mai 2014, qui sont approuvés à l'unanimité, 10 voix/10, Madame Adriana DOMERGUE, arrivée à 20h30

Décisions prises depuis le dernier conseil :

Presbytère :

- * Madame le Maire lit la lettre envoyée à Madame DA SILVA FERREIRA
- * un devis a été demandé à la société DEISZ pour réparer l'interphone : 1545 € TTC
- * Rencontre avec l'expert qui a fait un rapport pour l'assureur Groupama en vue d'un éventuel remboursement

Ordre du jour

- 1/ achat de matériel informatique du secrétariat : étude des devis
- 2/ achat d'un meuble pour le bureau du maire
- 3/ adhésion à l'école de musique
- 4/ subvention association REZOSAONE
- 5/ possibilité de recevoir les convocations par voie électronique

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter les délibérations qui suivent à l'ordre du jour. pour : 10/10

Désignation d'un référent sécurité routière

Travaux de récupération des eaux pluviales rue des Marais et rue des Tourbières

Délibérations :

Achat de matériel informatique du secrétariat : étude des devis

Décision reportée

Achat d'un meuble pour le bureau du maire

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un meuble complémentaire pour le bureau de Madame le Maire et décide que son montant ne devra pas dépasser 300 € TTC.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Adhésion à l'école de musique

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création de l'association de l'école de musique du plateau, pour pérenniser et renforcer l'offre musicale de proximité sur le plateau. Cinq élèves de La Vèze sont inscrits dont un adulte. Les cours vont de la deuxième année de maternelle jusqu'au conservatoire. Le Conseil décide d'adhérer à la compétence optionnelle du syndicat du plateau : développement de l'enseignement musical intercommunal.

pour : 8 contre : 3 abstention : 0

Subvention association REZOSAONE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association REZOSAONE, créée cette année pour aider les enseignants et les parents d'élèves des écoles rattachées au collège de Saône (groupe d'achats scolaires, représentation de parents d'élèves, diffusion d'informations...). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas allouer de subvention à cette association.

Possibilité de recevoir les convocations par voie électronique

Madame le Maire propose que les convocations aux prochains conseils municipaux et commissions puissent se faire par voie électronique comme le sont déjà les documents de préparation à ces réunions. Les conseillers intéressés devront remplir une autorisation écrite et s'engager à prévenir en cas de problème de réception ou de changement d'adresse

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Désignation d'un référent sécurité routière

Suite à la demande de la Préfecture de nommer un référent Sécurité Routière, grande cause nationale depuis 2002, le Conseil Municipal désigne Monsieur Noël POIMBOEUF pour le mandat 2014-2020.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Travaux de récupération des eaux pluviales rue des Marais et rue des Tourbières

Le cabinet JDBE en charge de l'étude de faisabilité du projet de création d'un dispositif de traitement des eaux pluviales de la rue des Marais et de la rue des Tourbières a fait une proposition chiffrée des travaux soit 37 996.80 € TTC. Après étude du dossier, le Conseil Municipal décide d'engager les travaux.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Informations diverses

Election du délégué et des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal se réunira vendredi 20 juin à 20h15 pour procéder à l'élection du délégué et de ses suppléants. Madame le Maire distribue à chaque conseiller la convocation et l'extrait de l'arrêté préfectoral concernant la commune.

Commission Communication

Monsieur Didier Bertoletti rend compte de la réunion du 26 mai à propos du site internet et des modifications à y apporter avant information aux habitants

Commission Bâtiments

Monsieur Aimé Barthod-Malat rend compte de la réunion du 22 mai à propos des travaux à effectuer dans l'ancien groupe scolaire : toiture, création d'un logement (salle Binet), isolation d'une façade. La commission souhaite vu l'ampleur des travaux confier le dossier à un maître d'œuvre.

Projets de travaux mandat 2014-2020

- réfection de l'ancien groupe scolaire : travaux indispensables
- logement locatif type carré de l'habitat dans l'ancienne cour de l'école
- création d'une maison pour personnes âgées
- nouvel atelier communal sur le terrain rue des Tourbières (rangement du matériel)
- voirie : travaux sur le long terme (dépenses en investissement)
- éclairage public des rues du village pour économie d'énergie
- illumination de Noël coût 2000 €
- lagunage : faut-il curer le 3^{ème} bassin ou attendre le raccordement à Port-Douvot ?
- sécurisation de la traversée du village : ralentisseur en bas de la Grapillotte, un autre face à la rue de l'église, Grand Combe.
- service technique en commun avec Arguel : certains travaux dans le village ne peuvent se faire seul
- opération brioches en octobre 2014. Accord des conseillers
- redistribution du courrier par secteur
- association karaté club de La Vèze : horaires avancés d'une demi-heure pour cours enfants

Vu pour être affiché le 12 juin 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Sceau de la mairie)

Le Maire,

(Signature)